

**CONCOURS EXTERNE SUR TITRES AVEC ÉPREUVE ET CONCOURS INTERNE SUR TITRES AVEC ÉPREUVES D'ACCÈS AU GRADE DE PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE CLASSE NORMALE SPÉCIALITÉ MUSIQUE DISCIPLINE FLÛTE TRAVERSIÈRE SESSION 2023**

**ARRÊTÉ DU 17 AOÛT 2022**

*portant ouverture d'un concours externe sur titres avec épreuves et d'un concours interne sur épreuves d'accès au grade de professeur d'enseignement artistique de classe normale spécialité musique discipline flûte traversière session 2023 par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin*

Par arrêté du président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin en date du 17 août 2022, un concours externe sur titres avec épreuve et un concours interne sur titres avec épreuves d'accès au grade de professeur d'enseignement artistique de classe normale est ouvert au titre de l'année 2023 dans la spécialité musique – discipline flûte traversière en convention avec les Centres de Gestion coordonnateurs pour l'ensemble du territoire national.

L'épreuve d'admissibilité du concours interne ainsi que l'épreuve d'entretien du concours externe se dérouleront à partir du 30 janvier 2023 (date nationale) dans les locaux du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin. Les épreuves d'admission du concours interne se dérouleront au Conservatoire à Rayonnement Régional de Strasbourg.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin se réserve la possibilité, au regard des éventuelles contraintes matérielles d'organisation et des inscriptions effectives de prévoir d'autres centres d'examens pour accueillir les candidats et veiller au bon déroulement des épreuves.

Les inscriptions aux concours de professeur d'enseignement artistique de classe normale dans la spécialité musique – discipline flûte traversière s'effectuent exclusivement par inscription en ligne sur le site Internet [www.concours-territorial.fr](http://www.concours-territorial.fr) ou sur le site Internet du Centre de Gestion du Bas-Rhin ([www.cdg67.fr](http://www.cdg67.fr) rubrique les concours, mon espace candidat, m'inscrire à un concours) avec renvoi sur le portail national «[www.concours-territorial.fr](http://www.concours-territorial.fr)».

Cette inscription ne sera considérée comme inscription définitive qu'à réception, par le Centre de Gestion du Bas-Rhin, du dossier papier (imprimé lors de l'inscription) pendant la période de dépôt des dossiers (le cachet ou la preuve de dépôt de la poste ou du prestataire procédant à l'envoi faisant foi). Les captures d'écran ou leur impression ne sont pas acceptées. Le candidat devra obligatoirement transmettre au Centre de Gestion du Bas-Rhin le dossier d'inscription imprimé sur Internet grâce au lien hypertexte « Valider, télécharger et imprimer le formulaire d'inscription ». Tout dossier d'inscription adressé au Centre de Gestion du Bas-Rhin, qui ne serait que la photocopie d'un autre dossier d'inscription ou d'un dossier d'inscription recopié, sera considéré comme non-conforme et rejeté.

Les candidats pourront s'inscrire sur le site Internet [www.concours-territorial.fr](http://www.concours-territorial.fr) ou sur le site Internet du Centre de Gestion du Bas-Rhin ([www.cdg67.fr](http://www.cdg67.fr) rubrique les concours, mon espace candidat, m'inscrire à un concours) avec renvoi sur le portail national «[www.concours-territorial.fr](http://www.concours-territorial.fr)» du mardi 27 septembre 2022 au mercredi 02 novembre 2022 inclus (23 heures 59 dernier délai). Le dossier d'inscription imprimé, complété et comportant les pièces demandées, devra être déposé directement ou envoyé pour le jeudi 10 novembre 2022 (le cachet ou la preuve de dépôt de la poste ou du prestataire procédant à l'envoi faisant foi), EXCLUSIVEMENT au :

**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU BAS-RHIN**  
Service Concours - CS 40066 - 1475 boulevard Sébastien Brant – 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN  
Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Le nombre de postes mis aux concours est fixé comme suit :

SPÉCIALITÉ	DISCIPLINE	NOMBRE DE POSTES		
		CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	TOTAL
Musique	Flûte traversière	12	3	15

